

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal 06/09/2024

Convocation du 02.09.2024

Le vendredi 06 Septembre 2024 à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire, sous la présidence de madame MORAND Myriam, Maire.

Étaient présents : Mmes THIMOND Martine et LEROY Aurore, Mrs GUILLAUT Jérôme, TESSIER Jean-Pierre et SEGOUIN Christophe.

Absents excusés : Mme LEMAIRE Brigitte, pouvoir donné à Mme THIMOND Martine, M. LEMAIRE Dominique, pouvoir donné à M. GUILLAUT Jérôme.

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance adopté à l'unanimité, il est passé comme suit à l'ordre du jour : Mme THIMOND Martine est nommée secrétaire de séance.

1. CCAS : demande d'aide :

Nous avons reçu une demande d'aide à destination du CCAS. Les membres du CCAS ont voté à l'unanimité pour une aide à hauteur de 50.00 €.

Adopté à l'unanimité.

2. Offres de prix travaux aménagement du bourg :

Nous avons reçu les trois offres concernant les travaux d'aménagement du bourg (trottoirs en face de l'école et au niveau de l'ancienne caserne des pompiers) ainsi que la rue du Perrin. Le devis le moins-disant a été accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

3. Prévoyance CDG 72 : vote des taux de garantie et taux de participation :

Pour faire suite à l'obligation des employeurs territoriaux de proposer une prévoyance santé dès le 1er Janvier 2025, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir un niveau de garantie 95 % de maintien du revenu net et de participer à la cotisation par agent à hauteur de 50 % (hors option).

Adopté à l'unanimité.

4. Modification de l'emploi de secrétaire de mairie :

La loi 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie a prévu, afin d'épuiser progressivement l'effectif des secrétaires de mairie en catégorie C (communes de -2000 habitants), de permettre aux agents en fonction d'accéder au grade de rédacteur par la voie de la promotion interne.

Le 17 juillet dernier, les décrets d'application sont parus au journal officiel, ce qui permet dès à présent de lancer la procédure de promotion interne dérogatoire.

Nous avons transmis le dossier de notre secrétaire afin qu'elle puisse bénéficier de cette promotion étant donné qu'elle remplit toutes les conditions citées dans le décret. En accord avec l'agent, le poste sera ouvert à compter du 1^{er} Janvier 2025.

Adopté à l'unanimité.

5. Fonds de concours 2024 : acceptation

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'attribution des fonds de concours 2024 octroyés par la CCHS concernant les travaux d'aménagement du bourg et le changement des menuiseries à l'école maternelle.

Adopté à l'unanimité.

6. Approbation du rapport d'activité 2023 CCHS :

Après lecture, le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport d'activités 2023 de la CCHS.

Adopté à l'unanimité.

7. **Renouvellement de la convention La Poste :**

La convention que nous avons signé auparavant avec La Poste arrive à échéance le 30/12/2024.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler cette convention à la date de l'échéance et ce, pour une durée de neuf ans (9 ans).

Adopté à l'unanimité.

8. **Recensement de la population :**

M. LÉTOQUART Alan s'est proposé d'occuper les fonctions d'agent recenseur. Une formation sera à suivre début janvier 2025. Le recensement se fera du 16 Janvier au 15 Février 2025.

9. **Questions diverses :**

-Point sur la rentrée scolaire : Effectif de 90 élèves sur l'ensemble du SIVOS. La rentrée s'est très bien passée sur les trois sites.

-Commission CTG : information sur le Relais Petite Enfance communautaire. Il est constaté une perte de 18 assistantes maternelles depuis 2 ans sur le territoire de la CCHS, et une demande d'agrément pour 6 nouvelles assistantes maternelles. Une porte ouverte du relais aura lieu le 16/11/2024. Il est à noter également que la prime à l'installation d'une assistante maternelle a été réévaluée à 1 200 € pour la première année. La CAF propose également un prêt à taux 0 pour s'équiper.

-Courrier département de la Sarthe : nous avons reçu un courrier du département informant de la désinstallation des câbles cuivre à compter de 2028 sur le territoire communal.

-Box médicale : Madame MORAND a rencontré la société en charge de ce dispositif avec la mairie de Saint-Ulphace. Sachant qu'une autre commune du secteur a déjà bien avancé sur ce dossier, Madame Morand va se rapprocher du maire et voir la fréquentation de ce cabinet dès l'ouverture.

-Repas du 11 Novembre : comme chaque année, la mairie organise le repas du 11 novembre. Nous allons démarcher la Marinad' pour préparer le repas.

-Bulletin trimestriel : il est en cours d'élaboration. Diffusion prévue semaine 38.

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le vendredi 04 Octobre 2024 à 20h30.